

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 17 NOVEMBRE 2008**

**PRESENTS** : Mme Christelle SILVESTRE – Mr Jean BONNAMY – Mme Marion MONGOUACHON - Mr Jean-Pierre LAURIN - Mme Françoise KRÖL – Mr Ahmed KELATI – Mme Annick DROYER – Mr Gérard COMBETTE – Mme Martine GAUMET – Mr Jean-Paul DREYER – Mme Annie SALEMBIER - Mr Marc FINCO – Mr Jacques COLLIGNON - Mme Lucette CHARPENTIER – - Mr Thierry BOURCIER - Mme Catherine LANGLET – Mr Frédéric RAVENET – Mr Patrick FOURNEL-HAAS - Mr Jacky PITAUD - Mme Louise TRONCON - Mr Frédéric JULIEN - Mme Laurence PORTE

**DELEGATION DE POUVOIRS** : Melle Aurélie GARRAUT à Mme Lucette CHARPENTIER – Mr Germain CAMUS à Mme Christelle SILVESTRE – Mme Karen VANHAMME à Mr Patrick FOURNEL-HAAS – Mme Christelle GUARRO-ROMEU à Mr Frédéric RAVENET – Mr Guillaume REMOND à Mr Frédéric JULIEN – Mr Robert PIOTROWSKI à Mr Jacky PITAUD – Mr Jean-Pierre RIFLER à Mme Louise TRONCON

*Monsieur Patrick FOURNEL-HAAS est désigné secrétaire.*

---

**COMMUNICATIONS – INFORMATIONS :**

**1. Réunions de quartier :**

- Les Bordes et la Mairie	Ecole maternelle Victor Hugo	Mercredi 19 novembre	18 h 30
- Corbeton	Ecole Diderot	Samedi 22 novembre	10 h 30
- St-Pierre, Beugnon, Faubourg	Ecole Joliot Curie	Samedi 22 novembre	14 h 00
- Centre Ville	Ecole Paul Langevin	Samedi 29 novembre	10 h 30
- Fays et Cité de la Marne	Ecole Jules Ferry	Samedi 29 novembre	14 h 00

**2. Formation aux gestes de survie :**

Organisée le 19 décembre 2008 par le service des urgences du Centre Hospitalier Intercommunal au gymnase des Bordes.

**3. Caisse des Ecoles :**

Instauration d'un tarif établi sur la base du revenu des familles pour la cantine.

4 tranches :	- Tranche 1 :	5,00 €
	- Tranche 2 :	4,90 €
	- Tranche 3 :	4,80 €
	- Tranche 4 :	4,75 €

Tarif extérieur : 5,00 €

Rappel du prix actuel de la cantine : 4,80 €.

**4. Grève des enseignants jeudi 20 novembre 2008 :**

Un courrier sera adressé aux familles. La commune assurera l'application de la Loi sur le service minimum, mais strictement de la Loi. Les parents sont invités à trouver des solutions personnelles. En cas d'impossibilité un service d'accueil minimum sera organisé au Centre Social municipal. Les parents devront préalablement inscrire leurs enfants auprès du service scolaire.

**5. Caravane de la Poste :**

Un collectif s'est constitué pour défendre le service public de la Poste. La caravane sera à Montbard en Sous-Préfecture le 22 novembre à 11 h 30.

## **6. Création d'un emploi de Directeur Territorial :**

Une requête contre cette création a été déposée au Tribunal Administratif de DIJON par l'opposition (Mr Pitaud).

### **APPROBATION DU P.V. DU 24.09.2008 :**

*Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

Les P.V. des conseils des 19 septembre et du 24 octobre 2008 ne seront communiqués aux élus que lorsqu'ils conviendront. Les comptes-rendus des décisions ont été affichés sous huitaine.

### **01 – DELIBERATION FISCALES :**

La référence aux textes du Code Général des Impôts est rajoutée à la délibération prise le 19 septembre.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **02 – RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS :**

14 agents recenseurs seront recrutés pour assurer la collecte dans les 14 districts de Montbard. Le Conseil est appelé dès à présent à décider d'inscrire au budget 2009 la dotation forfaitaire du recensement qui ne sera précisément connue qu'après le vote de la Loi des Finances (minimum 13 000 €).

### **03 – DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL :**

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 388 645,72 €.
- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 718 555,00 €.

Tant en investissement qu'en fonctionnement, le choix a été fait de supprimer les inscriptions qui n'avaient plus lieu d'être pour les porter sur des lignes où les dépenses étaient supérieures aux recettes. Au final le budget s'équilibre sans apport de crédits nouveaux.

*La délibération est adoptée par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe Montbard Naturellement et Ensemble pour Montbard).*

### **04 – CITES FAYS – 25 LOGEMENTS OPH :**

Réhabilitation des voiries – Extension des réseaux électriques – Extension des réseaux France Telecom – Extension des réseaux d'éclairage public – Délégation de compétence au SICECO

Le conseil Municipal :

- approuve les travaux,
- délègue les compétences maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre au SICECO,
- sollicite une aide financière auprès du SICECO.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **05 – CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN DE LA COMMUNE (domaine privé) A Mr et Mme Philippe GATOUILLAT :**

Square des Perrières : 10 € le m<sup>2</sup>. Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> demande de ce type.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **06 – GARANTIE D'EMPRUNT O.P.H. :**

Le Maire ayant été sollicité par OPH pour que la Ville accorde sa garantie à l'OPH dans le cadre des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de construction de 25 logements aux Fays, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder la garantie de la commune à OPH pour les prêts suivants :

	PLUS Travaux	PLUS Charge Foncière	PLAI Travaux	PLAI Charge Foncière
Montant	428 208,00	50 192,00	1 535 691,00	236 018,00
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux	4,60	4,60	3,30	3,30

P.L.A.I. : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

P.L.U.S. : Prêt Locatif à Usage Social

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Questions Groupe Montbard Naturellement**

**Question n°1** : *le conseil municipal est constitué d'élus issus de plusieurs tendances et ils représentent l'ensemble de la population Montbardoise. Dans un souci de respect de la démocratie et pour éviter toute discrimination, nous souhaitons que :*

- *tous les élus soient invités aux différentes manifestations organisées par la Ville*
- *les invitations adressées au maire et aux autres conseillers soient communiquées aux élus concernés,*
- *les présidents des 3 groupes politiques soient invités aux spectacles initiés par la Ville.*

**Madame le Maire** : nous n'allons pas revenir à chaque conseil sur la manière de faire de la Ville en matière d'invitation aux diverses manifestations. Notamment les invitations ne sont pas politiques et les présidents des trois groupes n'ont pas à être invités spécialement. Par ailleurs les élus de l'opposition n'ont pas à critiquer publiquement l'organisation de ces manifestations.

**Question n°2** : *lors du conseil municipal du 24.10.08 vous avez présenté une délibération concernant la dénomination de la Place de l'Hôtel-de-Ville (Place Jacques Garcia) portant la mention, je cite « selon le souhait de la famille ». Nous avons découvert dans la presse 2 articles émanant de sa famille qui allaient à l'encontre du motif de la délibération. Sans remettre en cause la décision prise nous tenons à préciser que la formulation retenue pour la rédaction de cette proposition est erronée, puisque ne correspondant pas au souhait initial de la famille. Il aurait été judicieux de laisser le conseil municipal réfléchir au choix d'un lieu qui aurait mieux convenu aux réalisations de Monsieur Jacques Garcia.*

**Madame le Maire** : nous avons proposé à la famille de Jacques Garcia de donner son nom à une rue, un édifice et la famille a proposé la Place de l'Hôtel-de-Ville.

**Question n°3** : *vous nous rappelez fréquemment votre souci de réaliser des économies financières. Nous avons constaté que certaines guirlandes de Noël brillent de tous leurs feux depuis le 4 novembre. Or, l'inauguration de ces illuminations est prévue pour début décembre, ne serait-il pas souhaitable de modifier les branchements pour aller dans le sens de votre message ?*

**Madame le Maire** : la question est aujourd'hui réglée.

### **Questions Mme Porte – Ensemble pour Montbard**

**Question n°1: intercommunalité** : *voici plusieurs mois que s'est mis en place un nouvel exécutif présidé par Monsieur Alain Bécard au sein de la Communauté de Communes du Montbardois. Serait-il possible de solliciter qu'un point soit fait sur les questions d'intercommunalité lors de chaque conseil municipal dans le but d'informer l'ensemble du conseil et à travers ses membres, l'ensemble des Montbardois ?*

*Par ailleurs, l'une de vos adjointes a, parmi ses multiples compétences, celle de l'intercommunalité. Cela serait un « plus » pour établir un lien entre des élus communautaires issus d'un suffrage indirect et la population.*

*Madame le Maire : les conseils communautaires sont des réunions publiques auxquelles peuvent assister toutes les personnes intéressées. S'il s'avérait qu'un point important pour Montbard y soit traité, l'information en sera donnée au Conseil Municipal. Le PV des conseils communautaires pourra aussi être mis à disposition des élus qui le souhaitent.*

***Question n2: site en ligne** : Le site de la ville est une interface essentielle entre Montbard et des internautes de tous horizons. Par voie de conséquence, est-il envisagé si ce n'est une souhaitable refonte dans l'immédiat, tout au moins un lifting avec des mises à jour régulières ?*

*Sans vouloir multiplier les exemples à l'excès, on peut citer votre éditorial datant du mois de juin, l'annonce d'une réunion publique d'information pour septembre 2006, une liste des associations vieille d'une année..etc*

*De même, le téléchargement du Reflets montbardois pourrait-il être considéré comme une bonne pratique palliant ainsi en partie à la suppression de la diffusion des informations de la ville-centre à l'échelle de la Communauté de Communes ?*

*Madame le Maire : le site est en réfection. L'idée du téléchargement du magazine municipal est intéressante.*

*Mr Jean BONNAMY : le contrat avec la Société MAGNUS a été dénoncé. Un autre site est en train de s'élaborer avec un autre hébergeur. Fin décembre ce site sera à jour.*

**La séance est levée à 21 h 50.**

Le Maire,

Christelle SILVESTRE